

Contrôles de quarantaine des végétaux

Les Centres de protection des végétaux procèdent à des contrôles avant importation des végétaux afin de prévenir l'introduction au Japon d'organismes nuisibles en provenance de l'étranger, mais aussi des contrôles avant exportation selon les exigences phytosanitaires propres aux pays destinataires dans le but de prévenir des problèmes similaires à l'étranger. La mise en quarantaine des végétaux est nécessaire lorsque ces végétaux sont apportés au Japon depuis l'étranger ou en sont exportés.

Procédures d'importation pour les végétaux transportés de l'étranger au Japon (y compris les végétaux transportés dans des bagages personnels)

Les contrôles avant importation sont nécessaires pour tous les végétaux (y compris ceux achetés en boutique duty-free, ceux de petite taille, etc.) pour veiller à ce qu'aucun organisme nuisible ne soit introduit avec eux dans le pays. Passez un contrôle au Comptoir de quarantaine des végétaux avant de passer les contrôles douaniers.

Contrôle d'immigration



Contrôle des végétaux importés (Comptoir de quarantaine des végétaux)



Veillez remettre tout certificat de contrôle délivré par un organisme de protection des végétaux compétent au sein du pays exportateur (aussi appelé «certificat phytosanitaire» (phytosanitary certificate) et délivré sous forme d'étiquette) au responsable de la protection des végétaux, au Comptoir de quarantaine des végétaux.

Les individus faisant entrer des végétaux au Japon sans passer les contrôles mentionnés ci-dessus s'exposent à des sanctions conformément à la Loi sur la quarantaine des végétaux.

Exemples d'espèces végétales devant être contrôlés avant importation:

- Les jeunes plants, bulbes et graines
- Les fleurs coupées
- Les fruits, les légumes
- Les grains/graminées, les fèves
- Les matériaux en bois
- Les produits utilisés comme ingrédients pour les épices, les herbes médicinales, etc.

Produits dont l'importation est interdite au Japon

- La terre
- Les végétaux accrochés à de la terre
- Les organismes de quarantaine nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux
- La paille de riz ou les balles de riz

De plus, certains fruits et légumes peuvent aussi être interdits (produits interdits à l'importation) selon le pays ou la région où ils ont été produits ou bien le pays ou la région d'où ils ont été exportés.

La liste (en anglais) des fruits et légumes interdits peut se trouver dans la Base de données des conditions d'importation!



Base de données des conditions d'importation (anglais)

Contrôle douanier

